

# Drahi réplique à Bouygues et défend son offre de rachat

Après le refus opposé par le conseil d'administration de Bouygues au rachat de l'opérateur du groupe, Altice, la holding de Patrick Drahi qui contrôle notamment Numericable/SFR, publie un communiqué vengeur. Regrettant que Bouygues n'ait pas « *cherché à obtenir la moindre précision ou explication sur son offre avant la présentation à son conseil d'administration* », le groupe de Patrick Drahi détaille point par point sa proposition.

Première surprise : le rachat envisagé n'était **pas intégralement financé par de la dette** supplémentaire, contrairement à ce qui avait été évoqué dans la presse initialement. Sur les 10 milliards proposés (dont 9 en cash à la réalisation de l'opération), seuls 4 auraient au maximum été issus de prêts bancaires auprès de BNP, JP Morgan et Morgan Stanley. Le reste provenant de **cessions d'actifs**, de la **trésorerie** disponible chez Numericable-SFR (pour 2,5 milliards) et, éventuellement, d'une augmentation de capital réservée à Bouygues (une option proposée par Altice à hauteur d'un milliard).

## Les garanties sur l'emploi et l'investissement

Altice revient aussi sur le risque réglementaire que soulevait la fusion entre Numericable-SFR et Bouygues, un argument agité par Martin Bouygues pour justifier sa décision de repousser l'offre de Patrick Drahi. La holding télécoms rappelle qu'elle disposait d'**un accord avec Free** portant sur des « *transferts d'actifs* » prévus dès la conclusion de l'opération. « *Ces accords sont plus larges que ceux dont Bouygues s'est prévalu en mars 2014 dans le cadre de sa tentative de rachat échouée de SFR* », raille Altice, qui affirme par ailleurs avoir initié des contacts avec les autorités concernées afin d'anticiper les problèmes réglementaires (notamment en matière de concurrence) que la fusion aurait soulevés. Rappelons tout de même que, par la voix d'Emmanuel Macron, le gouvernement avait manifesté son opposition à une fusion SFR-Bouygues Télécom, en raison notamment de la casse sociale que l'opération aurait engendrée.

A ce sujet, Altice précise toutefois s'être engagé auprès de Bouygues et du gouvernement à maintenir l'emploi dans des « *conditions similaires à celles qui avaient été souscrites pour l'acquisition de SFR* ». A l'époque, la holding avait signé un **accord de maintien de l'emploi sur 3 ans**, qu'elle dit avoir « *intégralement respecté* » à ce jour. Ce qui n'empêche pas les syndicats de SFR de dénoncer les conditions de reprise en mains de l'opérateur par les équipes d'Altice, un [conflit larvé qui a occasionné une grève](#) le 19 mai dernier.

Enfin, toujours en réponse à un argument brandi par Martin Bouygues, Altice souligne par ailleurs les engagements qu'il a pris auprès du gouvernement en matière d'investissement : **20 millions de prises FTTH d'ici à 2020** et participation à l'appel d'offres à venir sur les fréquences 700 MHz. Le groupe assure enfin que, depuis sa reprise de SFR il y a 6 mois, les investissements de l'opérateur ont grimpé de 20 %.

**A lire aussi :**

[Martin Bouygues: « Drahi et Niel bras dessus, bras dessous »](#)

[Rapprochement Altice-Bouygues : que va récupérer Free ?](#)